

## Les Conseils de Quartier du 1<sup>er</sup> à la traîne (novembre 2005)

Alors que la plupart des conseils de quartier de Paris ont adopté depuis longtemps un fonctionnement clair, ceux du 1<sup>er</sup> viennent seulement de se doter d'une charte, dont il est à craindre d'ailleurs qu'elle n'améliore guère leur fonctionnement. En particulier, la participation des habitants reste illimitée : tous ceux qui en font la demande sont acceptés, et le Conseil de quartier (CdQ) des Halles comptait ces derniers temps près de 70 membres. Travailler dans ces conditions est pratiquement impossible, d'autant que les membres des CdQ ne sont astreints à aucune assiduité. De plus, les CdQ du 1<sup>er</sup> ne possèdent pas de bureau : c'est le maire qui les convoque et fixe l'ordre du jour, et cette année, il n'a réuni le conseil de quartier des Halles que deux fois. La nouvelle charte prévoit que la création d'un bureau sera *facultative*, ce qui laisse la périodicité des réunions et les ordres du jour à la discrétion du maire.

Lors l'adoption de la charte, l'existence d'un collège des associations a été remise en cause par certains habitants mais aussi par un élu PS et même par certains associatifs, qui laissent entendre que la participation de membres d'associations serait « moins démocratique » que celle de « simples citoyens » ! Le collège d'associations a finalement été maintenu par 18 voix contre 17. Quant au formulaire prévu par la mairie, il n'hésite pas à demander aux candidats du collège « habitants » de préciser s'ils font ou non partie d'une association. Il semble que nos élus, de droite comme de gauche, préfèrent se trouver face à des habitants inorganisés que face à des associations qui disposent d'informations, de mémoire, et de capacités de mobilisation...

*Last but not least*, le refus, notamment par l'élu PS du 1<sup>er</sup>, d'organiser la désignation de représentants des conseils de quartier des Halles et de Saint-Germain l'Auxerrois au Comité Permanent de Concertation du projet des Halles (CPC), alors que la charte du CPC l'exige. En l'absence de représentants désignés, c'est *l'ensemble* des membres des deux conseils qui sont convoqués à la prochaine réunion, soit 94 personnes ! Impossible de travailler dans ces conditions, d'autant que les associations pourraient se sentir fondées à envoyer, elles aussi, autant de membres qu'elles le voudront et non un seul par association comme prévu. On voudrait saboter le CPC et faire la preuve que « *la démocratie participative, ça ne marche pas* », qu'on ne s'y prendrait pas autrement...

Nous avons adressé une lettre de protestation à M. Legaret, maire du 1<sup>er</sup>, et à M. Caffet, adjoint du Maire de Paris chargé de l'urbanisme. Le cabinet de M. Caffet s'est engagé à ne plus convoquer l'ensemble des membres des CdQ et à obtenir de la mairie du 1<sup>er</sup> que des représentants soient désignés rapidement. M. Caldaguès, adjoint du maire du 1<sup>er</sup> chargé des CdQ, s'est engagé à mettre en œuvre la désignation des représentants avant le 15 décembre.